

PAR COURRIEL

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 16 mars dernier, la députée de Roberval déposait l'extrait d'une pétition signée par 1131 personnes demandant que le gouvernement du Québec légifère sur la pollution lumineuse.

Le halo lumineux émanant du méga complexe serricole de Saint-Félicien causerait une perte de jouissance du milieu de vie, des inconvénients et des désagréments à la population environnante composée de 36 villes et municipalités. Au cours de la nuit du 31 janvier 2022, le satellite VIIRS aurait enregistré des intensités lumineuses cent fois plus fortes au-dessus des serres Toundra que celles mesurées au-dessus du centre-ville de Montréal.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques se préoccupe des impacts environnementaux des diverses sources de pollution. Nous soulignons d'ailleurs le travail effectué par le Bureau de normalisation du Québec, en concertation avec ses partenaires, pour développer la norme BNQ-4930-100 qui contribue à limiter la pollution lumineuse.

...2

Je prends note de la proposition de légiférer sur la pollution lumineuse et je remercie les pétitionnaires de l'intérêt porté à la préservation de l'environnement.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE